

12

CARRELAGE

V1.1 - Mai 08, 2004

description technique



INTRODUCTION

Par résolution du Comité Technique et conformément à la Constitution, au Règlement Intérieur et au Règlement de Concours, WorldSkills a adopté les exigences minimales suivantes pour l'organisation du présent métier lors du Concours de WorldSkills.

La Description technique est composée des documents suivants :

- Section 1 – Description technique (TD)
- Section 2 – Critères de conception du sujet d'épreuve (PD)
- Section 3 – Procédures de gestion du métier (SM)
- Section 4 – Agencement de l'atelier (WS)
- Section 5 – Liste des infrastructures (IL)
- Section 6 – Annexes

Date d'entrée en vigueur, le 08.05.04



Liam Corcoran (LC)
Président du Comité Technique

1. SECTION 1 - DESCRIPTION TECHNIQUE (TD)

1.1 Nom et description du métier

- 1.1.1 Le nom du métier est Carrelage.
- 1.1.2 Le carrelage signifie la pose de carreaux de céramique et de la mosaïque sur des murs, des sols et des passages d'escalier dans des maisons, des bâtiments industriels et des bâtiments publics, des églises, des piscines, des installations d'extérieur et des façades.
- 1.1.3 Tous les experts et tous les candidats doivent connaître la Description technique.
- 1.1.4 En cas de litige portant sur la Description technique, la version anglaise fera foi.
- 1.1.5 Les termes masculins impliquent aussi automatiquement le sexe féminin.

1.2 Portée du travail lors du Concours de WorldSkills

- 1.2.1 Les projets d'épreuve comportent uniquement des travaux pratiques.
- 1.2.2 Les connaissances théoriques sont limitées à celles nécessaires pour effectuer les travaux pratiques.

1.3 Travaux pratiques

- 1.3.1 Le candidat doit effectuer, seul, les tâches suivantes :
 - l'interprétation des plans et des spécifications
 - l'implantation du carrelage
 - l'implantation symétrique et équilibrée du carrelage
 - la préparation et la rectification des supports
 - le mélange des mortiers, des adhésifs et des coulis
 - la pose des carrelages de revêtement de mur et de sol
 - la décoration des surfaces avec des carreaux et des mosaïques
 - la maçonnerie de base avec des briques et des parpaings
- 1.3.2 Les compétences techniques appropriées sont les suivantes :
 - la mesure, le calcul, le marquage, la coupe
 - l'interprétation des plans et des dessins
 - toutes les préparations nécessaires avant la pose des carreaux
 - le collage des carreaux à la surface du mur/ sol
 - le nettoyage et le coulis des carreaux

1.4 Connaissances théoriques

- 1.4.1 L'interprétation et l'exécution des plans et des croquis, les principes d'implantation. Il sera nécessaire de suivre les standards de l'industrie.

1.4.2 Les connaissances des matériaux, des matériaux auxiliaires et des procédés.

1.5 Matériaux

1.5.1 Voir Section 4.

1.6 Installations de l'atelier

1.6.1 Voir Section 4 et Section 5.

1.7 Notation du sujet d'épreuve

1.7.1 Toute la documentation utilisée doit être disponible sur support électronique.

1.7.2 Il faudra qu'une majorité d'experts (50% + 1 au minimum) s'accorde sur une échelle de notation pour le Concours.

1.7.3 La sélection du (des) sujet(s) d'épreuve idoine(s) est fondée sur le paragraphe 1.7.2. L'équipe d'experts pourra apporter des modifications au sujet d'épreuve proposé.

1.7.4 Les experts décideront ensemble du projet d'épreuve, des critères de notation et des tolérances dimensionnelles à reporter sur les formulaires 5, 5A et 6, et prépareront la liste de matériaux.

1.7.5 La notation progressive commencera au soir du deuxième jour et les candidats devront avoir quitté le mur prêt à la notation.

1.7.6 Points accordés

- Parfait = 10 points
- Très bon = 9 points
- Bon = 8 points
- Assez bon = 7 points
- Suffisant = 6 points
- Moyen = 5 points
- Faible = 4 points
- Insuffisant = 3 points
- Très insuffisant = 2 points
- Néant = 1 point

1.7.7 Subjectif:

- Parfait = 10 points
- Très bon = 9 points
- Bon = 8 points
- Assez bon = 7 points
- Suffisant = 6 points
- Moyen = 5 points
- Faible = 4 points
- Insuffisant = 3 points
- Très insuffisant = 2 points

- Néant = 1 point

1.7.8 Objectif (tolérance)

0 mm = 10 points
1 mm = 9 points
2 mm = 8 points
3 mm = 7 points
4 mm = 6 points
5 mm = 5 points
6 mm = 4 points
7 mm = 3 points
8 mm = 2 points
plus de 8 mm = 1 point

1.7.9 Notation

Section Article Maximum de Points

A Aspect général 10
B Coupe 10
C Niveau, aplomb et perpendicularité 30
D Alignement de la surface 15
E Mesures 25
F Réalisation complète conforme au plan 10

- 1.7.10 La conversion d'une échelle de 0 à 100 à l'échelle de 400 à 600 sera réalisée par le système CIS (Competition Information System) de WorldSkills.

2. SECTION 2 – CRITERES DE CONCEPTION DU SUJET D'EPREUVE (PD)

2.1 Exigences générales

- 2.1.1 En règle générale, le sujet d'épreuve doit :
- Etre modulaire
 - Etre conforme à la Description technique actuelle
 - Respecter les exigences et les normes de notation de WorldSkills
 - Etre accompagné d'une échelle de notation qui sera finalisée au Concours conformément à la sous-section 1.7.
 - Etre accompagné d'une preuve de fonctionnement/de construction/ de réalisation dans les temps requis, etc. (selon les exigences du métier). Par exemple, la photo d'un projet réalisé selon les données du sujet d'épreuve, à l'aide du matériel et de l'équipement prévus, selon les connaissances requises et dans les temps impartis.

2.2 Exigences quant à la conception

- 2.2.1 A CONFIRMER

2.3 Développement du projet et procédure de mise en œuvre

- 2.3.1 Les experts, les Délégués Techniques, les Présidents de Jury, les chefs d'atelier et toute autre personne associée ou invitée utilisera le forum de discussion de WorldSkills pour communiquer, coopérer et coordonner le développement du sujet d'épreuve, ainsi que de l'ensemble du métier pour le Concours de WorldSkills. L'adresse internet du forum du présent métier est : http://www.worldskills.org/members/forums/forum_12/index.php. L'Expert Chef (ou un expert nommé par l'Expert Chef) sera l'animateur de ce forum.

3. SECTION 3 - PROCEDURES DE GESTION DU METIER (SM)

3.1 Documents requis

- 3.1.1 L'Expert Chef aura à sa disposition une copie à jour de tous les documents liés au métier pour le Concours.
- 3.1.2 Les documents requis sont :
- La Description technique – métier 12 Carrelage
 - Le Règlement de Concours de WorldSkills
 - Les documents santé et sécurité
 - Tous les documents QAMS
 - Tout autre document auquel il est fait référence dans les documents de la liste ci-dessus.
- 3.1.3 Etant entendu que l'Expert Chef aura un exemplaire de tous ces documents dans sa propre langue, un second jeu complet de documents sera préparé dans la langue identifiée comme faisant foi.
- 3.1.4 L'Expert Chef devra avoir une connaissance approfondie des exigences et procédures spécifiées dans la documentation.
- 3.1.5 Le Président de Jury devra avoir une connaissance et une compréhension approfondies des exigences et procédures spécifiées dans la documentation.

3.2 Responsabilités avant le Concours

- 3.2.1 A CONFIRMER

3.3 Procédures de gestion du métier à l'attention des Experts Chefs avant et pendant le Concours

- 3.3.1 Les procédures spécifiées ci-dessous doivent être respectées.
- 3.3.2 En arrivant pour la première fois sur le site du Concours, l'Expert Chef doit :
- Souhaiter la bienvenue aux experts et veiller à ce que les présentations soient faites
 - Les informer de leurs devoirs et de leurs responsabilités quant au Règlement de Concours et au Règlement Intérieur.
 - Veiller à ce que le sujet d'épreuve soit accepté par tous les experts et qu'un exemplaire dudit sujet soit signé par tous les experts.
- 3.3.3 Ensuite, l'Expert Chef répartira les experts en équipes pour les activités suivantes :
- Vérifier que le matériel disponible sur site est adéquat et suffisant
 - Re-vérifier que les quantités de matériel spécifiées sur la liste des infrastructures sont adéquates
 - Développer le programme selon lequel les candidats réaliseront les différents modules
 - Etablir l'horaire des activités
 - Installer l'équipement
 - Confirmer que l'agencement, les aires de travail et l'équipement sont conformes aux exigences quant à l'agencement de l'atelier

- Confirmer que toutes les machines et les équipements sont sûrs et en parfait état de marche
 - Confirmer que tous les postes de travail/machines/équipement sont conformes au plan et dûment numérotés
 - Confirmer que l'éclairage est suffisant
 - Confirmer que les candidats ont suffisamment de place pour travailler efficacement
 - Confirmer que les barrières sont suffisamment éloignées des candidats pour éviter toute ingérence et, si elles sont trop près, établir un horaire permettant aux experts de surveiller la zone pendant le Concours
 - Si nécessaire, établir un horaire pour les activités à accomplir pendant le Concours, par exemple, monter la garde pendant le déjeuner, empêcher l'accès à toute personne non autorisée, etc.
- 3.3.4 L'Expert Chef répartira les experts en équipes pour procéder à la notation et fixer un calendrier des notations conformément aux exigences de la sous-section 1.7.
- 3.3.5 Suggestions et commentaires pour la révision et l'amélioration des Descriptions techniques devront être communiqués à l'Expert Chef suppléant par écrit. L'Expert Chef suppléant compilera toute l'information dans un seul document dactylographié prêt à être débattu par tous les experts. Avant de quitter le site de Concours, l'Expert Chef, son suppléant et le Président de Jury organiseront la discussion et la révision de la Description technique. Cf. également paragraphe 3.3.12.
- 3.3.6 Chaque fois qu'une décision unanime ne pourra être obtenue dans un laps de temps raisonnable, l'Expert Chef soumettra le problème au vote. La majorité sera représentée par 50% des experts plus un. La décision sera sans appel. Si un expert est absent au moment du vote, il/elle aura le droit d'être informé de la décision mais la question ne sera ni rediscutée, ni revotée. Seule exception à cette règle de la majorité : l'approbation de changements à la Description technique ; dans ce cas, une majorité de 80% sera nécessaire.
- 3.3.7 Si une extension de temps est requise pour permettre au Concours de dépasser les 22 heures, la question devra être débattue avec le Président de Jury. Toutes les alternatives devront être étudiées avant d'envisager ou d'approuver une extension du temps de Concours.
- 3.3.8 Avant la fin du Concours, le Président de Jury organisera la sélection de l'Expert Chef et de son suppléant pour le prochain Concours de WorldSkills.
- 3.3.9 Les experts sont éligibles au poste d'Expert Chef si :
- Ils parlent anglais, français ou allemand
 - Ils ont participé à un Concours de WorldSkills au moins deux fois auparavant (si moins de 4 experts seulement ont déjà participé à un Concours de WorldSkills auparavant, cette règle sera assouplie de manière discrétionnaire par le Président de Jury)
 - Ils ont démontré un haut niveau d'expérience dans leur métier
 - Ils ont fait preuve de qualités de leadership
 - Ils ont les compétences requises pour utiliser un ordinateur et Internet – principalement pour animer le forum de discussion de leur métier.
- 3.3.10 La sélection se fera par vote à bulletin secret et sera organisée comme suit :
- Chaque expert présent dressera la liste des trois experts de son choix, par ordre de préférence

- Le Président de Jury donnera un score of trois (3) points à chacun des experts ayant reçu la première position, deux (2) points à ceux qui ont reçu la seconde position et un (1) point à ceux qui auront été cités en troisième position
 - Le Président de Jury additionnera ensuite les points et annoncera les trois experts ayant obtenu les trois scores les plus élevés
 - L'expert ayant reçu le score le plus élevé sera nommé Expert Chef pour le prochain Concours de WorldSkills
 - Si le premier expert choisi pour assumer le rôle d'Expert Chef ne peut assister au Concours, le second au palmarès sera nommé Expert Chef
 - Si les deux premiers experts choisis ne peuvent participer au Concours, le troisième au palmarès participera comme Expert Chef
 - Si aucun des experts ne peut participer, le Président de Jury nommera ou animera la nomination d'un autre Expert Chef
 - Les noms des experts choisis seront inscrits dans la documentation fournie, qui sera signée par le Président de Jury et remise au Secrétariat de WorldSkills.
- 3.3.11 Tout changement dans la conception du Concours, toute suggestion pour l'élaboration du prochain Concours, toute nouvelle tâche devront être mis sur papier et signés par 80% des experts et repris à la sous-section 2.3.
- 3.3.12 Le rôle premier de l'Expert Chef suppléant est de veiller à ce que la Description technique soit mise à jour afin de refléter les progrès technologiques du métier et d'inclure toutes les améliorations nécessaires à la préparation et à la gestion du Concours. Le suppléant veillera à ce que tous les changements à la Description technique soient imputés, à ce que tous les experts signent ladite description et à ce qu'elle soit remise au Secrétariat de WorldSkills sur formats papier et numérique.
- 3.3.13 L'Expert Chef suppléant aidera également à distribuer et à récolter les questionnaires d'audit QAMS et apportera son aide à l'Expert Chef si nécessaire.

3.4 Procédures de Concours

- 3.4.1 Le sujet d'épreuve sera réalisé pendant les quatre journées du Concours (le sujet en question sera organisé en tâches, sections ou modules).
- 3.4.2 Chaque module/tâche/section sera réalisé le jour prévu afin qu'une notation progressive puisse intervenir. La progression des résultats sera disponible et communiquée chaque jour sur une présentation PowerPoint ou similaire.
- 3.4.3 Avant le début du Concours, chaque candidat recevra un calendrier détaillé reprenant le temps imparti pour la réalisation des tâches ou modules du sujet.
- 3.4.4 Les candidats auront un maximum de X heures pour se familiariser avec le matériel, les équipements et les procédures. Lorsque les procédures sont particulièrement difficiles, un expert sera mis à disposition pour faire une démonstration et les candidats auront l'occasion de s'entraîner.
- 3.4.5 Les candidats recevront tous les documents du Concours y compris les critères de notation 1 heure avant le début du Concours afin de pouvoir en étudier les exigences.

- 3.4.6 A aucun moment durant le Concours, un expert du pays d'origine du candidat ne discutera avec son candidat sans la présence d'un autre expert ou sans la permission de l'Expert Chef.
- 3.4.7 A la réalisation du module journalier ou après l'écoulement du temps imparti pour la réalisation du module, les candidats retourneront travailler sur le module du projet principal.
- 3.4.8 Les experts et candidats qui ne respectent pas la Description technique et le Règlement de Concours pourront être provisoirement ou définitivement exclus du Concours.

3.5 Exigences de sécurité pendant le Concours

- 3.5.1 Les politiques et procédures spécifiées dans la documentation ci-dessous seront respectées et suivies à tous moments :
 - Politique de santé et sécurité – exigences générales
 - Politique de santé et sécurité – règles spécifiques au métier
 - Procédure de formation à la sécurité
 - Organigramme de formation à la sécurité
 - Exigences de santé et sécurité du pays hôte
 - Procédure de demande d'assistance médicale
 - Formulaire de rapport d'accident
- 3.5.2 Après avoir reçu une formation et un briefing, l'Expert Chef donnera aux experts, aux candidats et au personnel dont il est responsable les informations et la formation nécessaires pour veiller à ce que le Concours se déroule dans la sécurité, conformément aux exigences des documents spécifiés au paragraphe 3.5.1 ci-dessus et tiendra compte de toutes les exigences spécifiques identifiées à la sous-section 3.6 ci-dessous.
- 3.5.3 L'Expert Chef veillera à ce que tous les experts, tous les candidats et tout le personnel dont il a la charge complètent et signent l'accusé de réception du formulaire de formation (cf. Annexes) à la fin de la séance de formation.
- 3.5.4 L'Expert Chef contresignera ces formulaires et les gardera en lieu sûr jusqu'à la fin du Concours ; lesdits documents seront ensuite remis à l'Auditeur Qualité du Concours.
- 3.5.5 L'Expert Chef donnera également pour tâche aux experts de veiller à ce que tous leurs collègues, les candidats et toute autre personne respectent les règles de sécurité sur le site du métier et sur l'ensemble du site de Concours.
- 3.5.6 L'Expert Chef recevra des nominations et nommera parmi celles-ci le responsable de la sécurité qui effectuera les tâches spécifiées dans la Liste de Contrôle Sécurité (cf. Annexes).
- 3.5.7 Les vêtements de travail devront respecter les règles en vigueur. Si le pays hôte possède des règles spécifiques en la matière qui devront être respectées pendant le Concours, les règles en question devront être communiquées aux candidats au moins six (6) mois à l'avance.
- 3.5.8 Machines et/ou équipements devront respecter les normes de sécurité du pays hôte.
- 3.5.9 Les candidats devront conserver leur aire de travail libre de tout obstacle et le sol propre et libre de tout matériau, équipement ou objet qui pourrait faire trébucher, glisser ou chuter quiconque.

- 3.5.10 Si un candidat ne respecte pas les règles ou injonctions de sécurité, il pourrait s'exposer à une perte de points sous le poste sécurité. Si un candidat continue à se comporter de manière peu sûre, il pourrait s'exposer à une exclusion provisoire ou définitive du Concours.

3.6 Exigences de sécurité spécifiques au métier

- 3.6.1 Tous les candidats doivent porter des lunettes de protection lorsqu'ils utilisent des outils à mains, des machines outils ou tout équipement susceptible de provoquer ou de produire des copeaux ou fragments qui pourraient blesser les yeux.
- 3.6.2 Une trousse de secours sera disponible sur le site du métier pendant toute la durée du Concours.
- 3.6.3 Les experts utiliseront tous les équipements de sécurité idoines lors de l'inspection, de la vérification ou de la manipulation du sujet d'épreuve d'un candidat.

3.7 Exigences quant à la procédure de notation

- 3.7.1 Les experts qui participent au Concours seront répartis en groupes de notation pour s'occuper de chaque section des critères de notation.
- 3.7.2 Chaque module/tâche/section terminé sera noté le jour où il aura été réalisé.
- 3.7.3 Pour assurer la transparence, le candidat recevra la même fiche d'évaluation que celle utilisée par les experts.
- 3.7.4 Les experts conviennent qu'un vote à la majorité sera nécessaire lorsque :
- Le système de scores est modifié (dans les limites spécifiées par la Description technique)
 - Le déroulé ou le contenu du Concours sont modifiés
 - Il s'agit de se mettre d'accord sur une solution permettant de résoudre un litige sur les points attribués, etc.

3.8 Equité, justice et transparence

- 3.8.1 Les candidats qui participent au Concours de WorldSkills sont en droit d'attendre un traitement juste et honnête pendant le Concours pour ce qui est des postes suivants :
- Instructions claires et sans ambiguïté
 - Horaire de notation n'avantageant pas un autre candidat
 - Equipement et matériaux requis et spécifiés dans la documentation du métier et nécessaires pour mener le Concours à bien
 - Toute aide nécessaire de la part des juges et des officiels pour faire en sorte que les candidats soient en mesure de terminer le sujet d'épreuve. (L'aide jugée nécessaire sera la même pour tous les candidats ; elle leur sera dispensée à tous au même moment)
 - Pas d'ingérence injuste des officiels ou des spectateurs qui pourrait gêner les candidats dans la réalisation de leur sujet d'épreuve
- 3.8.2 Chaque candidat est en droit d'attendre et d'exiger qu'aucun de ses opposants ne reçoive une aide ou une intervention indue ou injuste qui pourrait lui conférer un avantage injustifié.

- 3.8.3 Tous les officiels et juges présents sur le site de Concours devront veiller à ce que les paragraphes 3.8.1 et 3.8.2 ci-dessus soient respectés et valorisés.
- 3.8.4 L'Expert Chef et son suppléant seront tenus de veiller à ce que tous les candidats, interprètes, officiels et juges respectent et cultivent l'intégrité du Concours et fassent également en sorte que toutes les mesures qui s'imposent soient prises pour veiller à ce que :
- Les traductions et interprétations pour un candidat n'avantagent pas ledit candidat
 - Toute influence externe n'améliore ou ne réduise indûment l'aptitude des candidats à donner le meilleur d'eux-mêmes.
- 3.8.5 Un briefing sera communiqué à tous les experts et candidats sur les exigences d'intégrité requises pendant le Concours.
- 3.8.6 En outre, l'Expert Chef devra identifier tous les facteurs qui pourraient exister sur le site du Concours et entraîner une violation des paragraphes 3.8.1 et 3.8.2 ci-dessus et les reporter sur une liste de contrôle qui sera utilisée pour référence future.
- 3.8.7 Si un candidat, juge, officiel, observateur ou un compatriote du candidat est pris à tenter de recevoir ou de donner quelque aide que ce soit qui entraînerait un avantage injuste, l'Expert Chef devra immédiatement en référer au Président de Jury.
- 3.8.8 L'Expert Chef recevra des nominations et nommera le Responsable de la Sûreté dont la tâche sera de veiller à ce que les exigences de cette section soient respectées.
- 3.8.9 Tous les experts et candidats seront informés du fait que rien ne doit entrer ou sortir du site du Concours sans autorisation expresse de l'Expert Chef, donnée après qu'il ait été informé en détail de la question.
- 3.8.10 Des contrôles de sécurité seront réalisés chaque jour sur les experts et les candidats (par les experts et les candidats) lors de leur entrée et de leur sortie du site de Concours.

3.9 Politique d'information

- 3.9.1 A CONFIRMER

4. SECTION 4 – AGENCEMENT DE L'ATELIER (WS)

4.1 Matériaux & équipements

- 4.1.1 Les matériaux industriels de base.
- 4.1.2 Les carreaux en céramique, en mosaïque et en pierres naturelles, les mortiers, les adhésifs et les coulis.

4.2 Installation de l'atelier

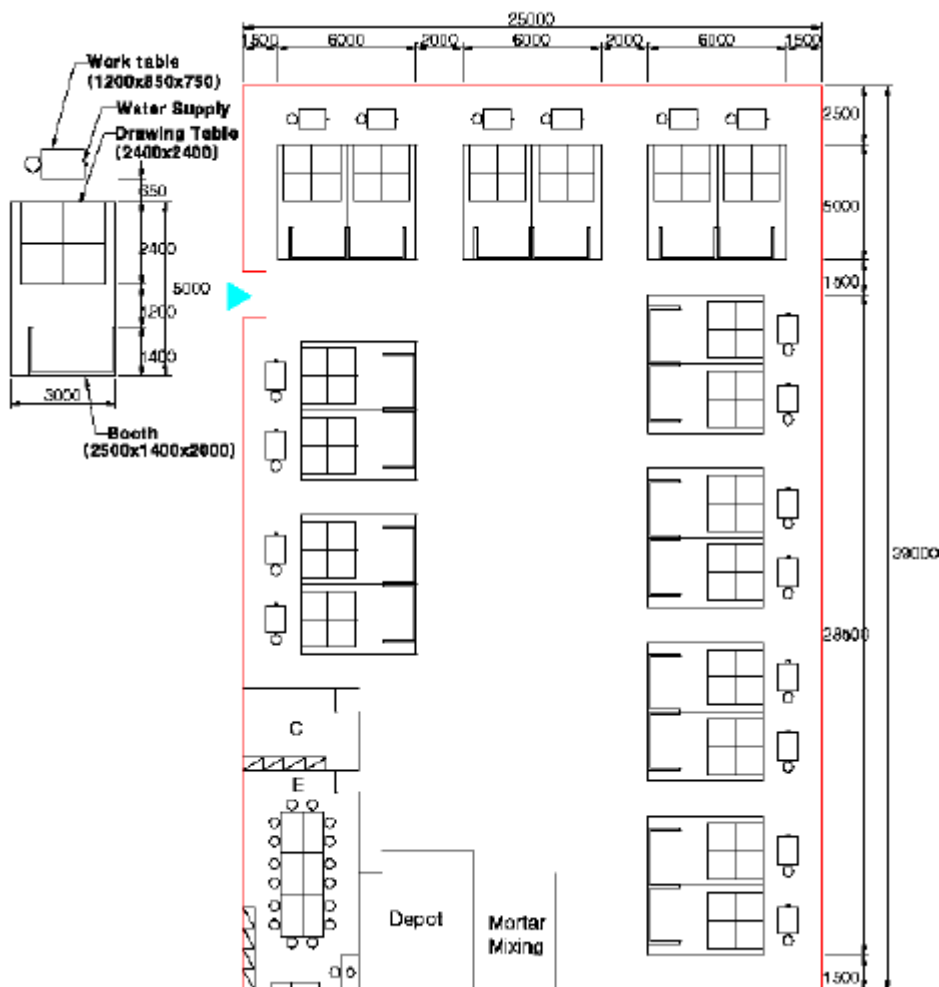
- 4.2.1 Chaque candidat aura un mur de montage en brique et en béton d'environ 2500 mm de longueur x 1400 mm de profondeur x 2000 mm de hauteur, d'une épaisseur excédant 15 cm, avec une tolérance de 5 mm pour l'alignement de la face verticale, de la face horizontale et aussi pour la perpendicularité interne. Il est possible qu'il soit nécessaire à l'organisateur ou au candidat de construire du support supplémentaire.
Le mur gauche comportera un angle de 90° ou de 135°.
- 4.2.2 Il est nécessaire que le projet d'épreuve corresponde au Règles de Concours de Worldskills et soit adapté à la taille du support déclarée dans le Paragraphe 4.2.1. La surface maximale de la zone carrelée du projet est 2400 x 1300 x 1900 mm.
- 4.2.3 Les candidats auront un espace minimal de 6 mètres directement en face du mur de montage pour leur banc de travail et leurs outils. Il sera nécessaire que les outils et que les boîtes à outils soient contenus dans cette zone.
- 4.2.4 L'implantation générale de l'atelier sera semblable au plan de la sous-section 4.3, et comportera un espace suffisant pour la cabine, pour la zone de travail des candidats définie ci-dessus dans le Paragraphe 4.2.1.
- 4.2.5 Il sera nécessaire que les candidats apportent le matériel suivant dans une boîte à outils :
 - des truelles de mesure
 - des truelles en acier
 - des niveaux à bulle d'air
 - une calculatrice
 - des outils de coupe
 - des pointes à tracer
 - des marteaux à pioche
 - des pinces à bec
 - une règle
 - un crayon
 - une taloche en bois
 - un marteau
 - une équerre de maçon (d'environ 600 mm)
 - 1 équerre à lame d'acier
 - un outil de biseautage
 - un compas (à extension de rayon de 250 mm)
 - du matériel de sécurité (vêtements de protection)

Remarque : Les candidats peuvent apporter d'autres outils utilisés dans l'industrie du carrelage.

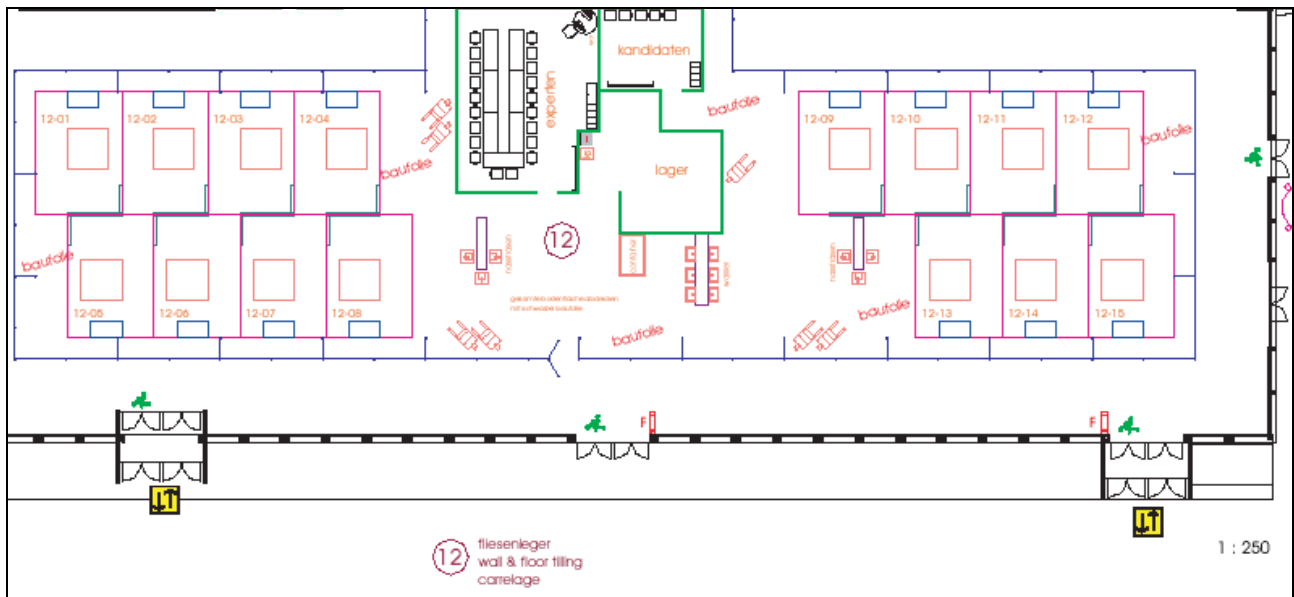
4.2.6 Boîte à outils:

La boîte à outils des candidats sera limitée à un volume maximal d'environ 2.0 m³.

4.3 Modèle de disposition



Veuillez noter que ceci n'est qu'un exemple de disposition qui n'est pas définitif.



Disposition au 37ème Concours de WorldSkills, à St-Gall, Suisse 2003

NB : La Liste des Infrastructures fournie dans la présente Description Technique date de St. Gall. La Liste des Infrastructures pour Helsinki 2005 est disponible sur le site web de WorldSkills (Document ILXX_38FL_OC_vX.pdf : XX = numéro du métier et vX = numéro de version).

La colonne intitulée 'OC CH Qty' signifie quantité Comité Organisateur Suisse, c'est-à-dire ce qui a été mis à disposition à St. Gall en Suisse et figurait sur la Liste des Infrastructures de St. Gall. La colonne intitulée 'Tech Desc FI Qty' signifie quantité Description Technique Finlande, c'est-à-dire ce qui sera spécifié au concours de Helsinki (FI), liste non utilisée en ce moment et à compléter à Helsinki pour le Comité Organisateur japonais.

La colonne intitulée 'OC FI Qty' signifie quantité Comité Organisateur Finlande, c'est-à-dire ce qui sera mis à disposition à Helsinki (FI) ; ces données sont disponibles dans le document sous référence ILXX_38FL_OC_vX.pdf.

5. INFRASTRUCTURE LIST

12

Wall & Floor Tiling

Carrelage

Fliesenleger /-in

Description (EN)	Description (FR)	Beschrieb (DE)	OC CH Qty	Tech Desc FI Qty	OC FI Qty	Type Type	Measures mm Masse mm	Partner	Comments
General installations									
Installations générales									
Allgemeine Einrichtung									
Tables		Tische	7			B	2000 x 70		
Chairs		Stühle	18			grün			
Set office material		Büromaterial-Set	1						
Phone		Telefon	0						
Computer		Computer	1						
Printer b / w		Drucker s/w	1						
Working table		Schreibtisch	1			DL 22.052	1600 x 800		
Chair		Stuhl	1			grün			
Photocopier		Fotokopierer							
File shredder		Fotokopierer Halle 9.1.2							
Flipchart / Writer		Aktenvernichter Halle 9.1.2							
First Aid Kit		Flipchart / Schreiber	1						
Fire extinguisher		Erste Hilfe Koffer	1						
Box Competitors		Feuerlöscher	1						
Box Experts		Garderoben Kandidaten	1x16			11.953	300 x 500 x 380		
Cloakroom		Garderoben Experten	1x16			11.953	300 x 500 x 380		
Cupboard lockable		Garderobe	1						
Clock		Schrank abschliessbar	1			C 12			
Refrigerator		Wanduhr	1						
Coffee machine		Kühlschrank	1				150 l		
		Kaffeemaschine	1						

Workbench with solid wood top	Etabli à revêtement bois massif	Werkbank mit Multiplex-Abdeckung	1	88.297	1500 x 800 40
Workshop installations	Equipement d'atelier	Werkstatteinrichtung			
Wet milling machine with diamond sheets for stoneware/ earthenware tiles	fraise à découper, lames à diamants incl. pour carreaux de faïence / grès cérame	Nassfräse inkl. Diamantblätter für Steinzeug / Steingutplatten Anschluss: Silo mit Durchlaufmischer Überzugsmörtel Anschluss: Wasseranschluss, GEKA- Kupplung	6 1 1 1	maxit ton 904 V	230V, 10A träge 2500x2500x7000 400 V, 50 HZ Drehstrom Stecker 16 A, 5 P, 6 h 3/4", min. 2.5 bar
Skip for waste (building waste) movable	Bac à décombres (de maçonnerie), mobile	Schuttmulde für Abfall (Bauschutt) fahrbar	1		
Wheelbarrow	brouette	Schubkarretten	7		
Mortar mixer	malaxeur à mortier	Mörtelmixer Anschluss:	6 5	230V, 10A träge	
Water trough	seau à eau	Wassertrog			
For the judges	Pour les experts :	für Experten:			
Square	équerre	Winkel	je 4		1500 x 200 / 600 x 400
Spirit levels	niveau à bulle	Wasserwaage	je 3		400 / 600 / 1200 / 2000
Rulers	règle de nivellement	Setzlatzen			

Materials	Consummables	Verbrauchsmaterialien	1000 / 1500 / 2000
Tiles	Carrelage	Platten	je 4
floor	sol	Boden	
		Granicolor / Maxi - Wall	40 m ²
		Wände	150 x 150
		Creative System	100 m ²
		Plattenkleber	200 x 200
Tiling adhesive	Colle pour carrelage	Dünnbettkleber	1000 kg
thin-bed adhesive	adhésif en bain mince	Faoo 2000	
Brickwork and facing:	Murs de protection et revêtements	Vormauerungen und Verkleidungen	
breeze blocks	carreaux Ytong	Ytong-Steine	
Ready mixed flooring	Mélange prêt-à-l'emploi pour carrelage	Fertigmischung für Bodenbelag	3 m ³
Joint cement	Colle à joints	Fugenzement	
light grey	gris clair	hellgrau	200 kg

